



10608 - Que faut-il préférer la mère ou l'épouse ?

question

Voici un homme qui vit avec sa mère et son épouse. Est-ce qu'il lui est permis de privilégier sa femme en ce qui concerne la dépense et les provisions et habillement ? Est-ce qu'il commet un péché en agissant ainsi ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il ne commet aucun péché s'il assure le nécessaire pour la mère, si elle se trouve dans un état qui nécessite sa prise en charge par lui. Il est toutefois préférable qu'il tâche de satisfaire la mère. S'il ne peut pas ne pas donner la priorité à l'épouse, il doit le faire à l'insu de la mère. Allah le sait mieux.